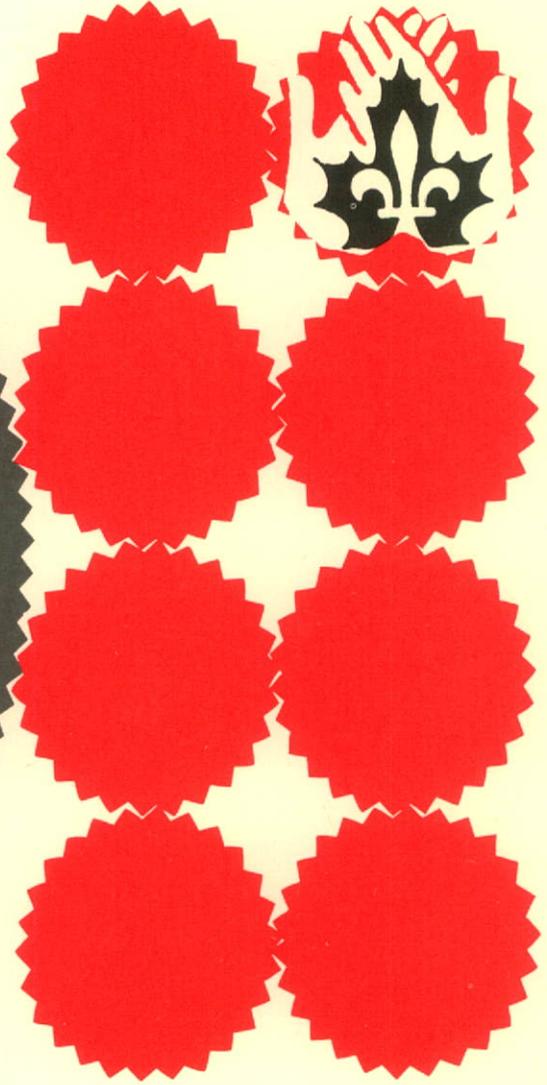


2



LA SOCIÉTÉ  
D'ASSURANCE  
DES CAISSES  
POPULAIRES



RAPPORT ANNUEL 1968

McGILL UNIVERSITY





**RAPPORT  
ANNUEL**



LA SOCIÉTÉ  
D'ASSURANCE  
DES CAISSES  
POPULAIRES



RAPPORT  
ANNUEL





## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

président  
Adrien Bernard, Maria  
vice-président  
† Hon. Sén. Cyrille Vaillancourt, Lévis  
C.B.E., D. Sc. A., C.O.St-G.,  
secrétaire  
Jean-Marie Gagnon, Lévis

### administrateurs

\* François Adam, Lévis  
Robert Durand, C.O.St-G., Trois-Rivières  
† Victor Falardeau, Hull  
\* J. Gaudiose Hamelin, Montréal  
\* † Henri Labrie, Rimouski  
Normand Lemire, Joliette  
\* Roger Paquet, B.A., B.S.S., Québec  
† Armand Parent, Métabetchouan  
Maurice Perreault, Amos  
Lucien Pilon, St-Hyacinthe  
\* † Gérard Rivard, C.St-G., Nicolet  
Roméo Thisdèle, Magog

\* sortant de charge, mais rééligible  
† représentant les Caisses populaires

## LES MEMBRES DE LA RÉGIE INTERNE

François Adam,  
directeur général

Laval Chartré,  
adjoint au directeur général,  
service de l'assurance incendie

Léon Aubin, A.I.I.A.,  
adjoint au directeur général,  
service des assurances diverses

Robert Lachance, M.Sc.C., Adm.A.,  
trésorier

Fernand Patry,  
directeur du service des agences

André Deschênes, B.Com., B.Adm.Aff.,  
directeur du personnel

Pierre Bornais, B.A., L.L.B.,  
conseiller juridique

Roger Lemire, O.B.E.,  
directeur du service de sécurité et de prévention

Raymond Bouillé,  
directeur du service de l'assurance automobile

Gilles Fortier,  
directeur de la succursale de Montréal







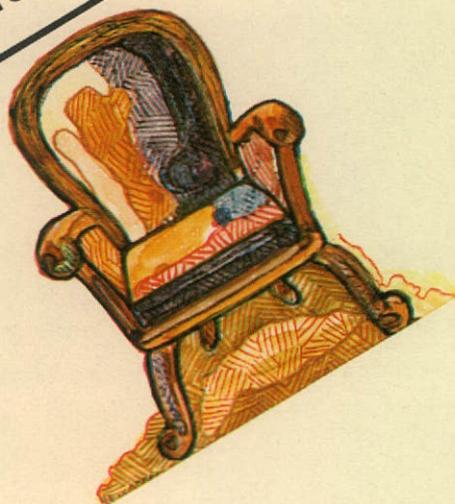
**GENRES  
D'ASSURANCES**

**INCENDIE**  
RESPONSABILITÉ  
CIVILE

**VOL**  
ASSURANCE  
COMBINÉE  
POUR MAISON  
D'HABITATION

**ASSURANCE**  
RESPONSABILITÉ  
PERSONNELLE

**RESPONSABILITÉ**  
**PATRONALE**  
GARANTIE  
FIDÉLITÉ  
**GARANTIE**  
**GLOBALE**  
AUTOMOBILE



*L'assurance-incendie a pour but de dédommager de la perte des biens matériels par le feu, l'investissement des capitaux dans l'industrie-commerce et les résidences privées.*

*Elle préserve de la ruine les individus qui ont eu la prudence de protéger par un contrat-incendie leurs biens meubles ou immeubles amassés à coup de sacrifices et d'économies.*



### RÉTROSPECTIVE 1968

Le vingt-quatrième rapport annuel que nous avons bien l'honneur de présenter reflète, nous croyons, un accroissement appréciable sur le précédent, les chiffres que nous avons voulu compatis l'attestent d'ailleurs. La Société d'Assurance des Caisses Populaires continue donc de maintenir ce rythme d'expansion ininterrompu depuis sa fondation.

L'exercice que nous venons de clôturer nous a, non seulement permis de consolider notre situation financière, mais également de développer notre chiffre d'affaires tout en montrant un profit fort appréciable.

### ACTIF

L'examen des éléments essentiels de ce rapport fait ressortir des progrès que nous jugeons intéressants puisqu'au terme de l'exercice arrêté au 31 décembre 1968, l'actif s'est accru de \$2,429,855 pour atteindre \$20,033,423, soit tout près de 14% de plus, actif qui se traduit par une très forte liquidité, le portefeuille-titres et l'encaisse à eux seuls y étant pour près des deux tiers.

Il est à propos de signaler que le montant de \$2,120,301 dû par les agents tient compte d'une déduction de \$121,070 antérieurs à quatre-vingt-dix jours, montant considéré actif non admis par le Service des Assurances de la Province. Cette somme de même que les autres comptes à recevoir ne posent aucun problème de perception.

En vertu de l'autorisation reçue du Ministère des Finances, Division de l'Impôt sur le Revenu, nous avons considéré comme dépenses certaines améliorations apportées à notre terrain et jugé en conséquence d'en réduire sa valeur aux livres.

*Cette assurance protège  
la responsabilité d'un assuré  
et celle de tous les membres de sa famille,  
à la suite de dommages ou blessures  
à autrui ou aux domestiques,  
découlant des gestes personnels,  
ou des lieux et locaux  
résidentiels de l'assuré.*

## PASSIF

Quant au passif, pour la sécurité de nos assurés, les réserves pour réclamations en voie de règlement et pour primes non-acquises totalisent à elles seules au delà de \$12,000,000. De plus, afin de parer à la fluctuation des valeurs en portefeuille, la réserve constituée à cette fin a été portée à \$250,000, laquelle, y compris celle de \$500,000 pour paracheèvement de notre siège social, est totalement libre d'impôt.

Les contributions en capital par les Caisses populaires sont demeurées les mêmes. Par contre, les bénéfices non répartis, en raison des profits nets d'impôt réalisés au cours du dernier exercice, se sont accrus de \$349,864, portant ces bénéfices à \$2,949,118, bonifiant d'autant la situation financière de La Société. Son capital et surplus se chiffrent maintenant à \$3,973,486.

## REVENUS

Sur le plan général, La Société d'Assurance des Caisses Populaires continue de se développer à un rythme accéléré. Le total des primes souscrites est passé de \$18,167,567 à \$19,987,680 soit une augmentation d'au delà de 10% qui s'est reflétée dans toutes les branches d'affaires que nous souscrivons et ce, malgré un marché d'assurances générales qui demeure toujours fort compétitif.

L'assurance incendie constitue toujours l'élément le plus important de nos affaires et certes le plus profitable, son volume représentant approximativement les deux tiers du total souscrit; l'assurance automobile y compte pour 25%. Le total des revenus, en y ajoutant ceux provenant de notre portefeuille-titres au montant de \$795,806, se totalise à \$20,783,486, un gain de près de \$2,000,000.

## DÉPENSES

Les réclamations nettes payées et encourues qui se sont élevées à \$7,099,936 représentent un coefficient de 59.63% sur la prime nette acquise et, à l'exception des affaires d'assurance automobile et de vol, les autres branches d'assurance que nous souscrivons se sont avérées profitables.

L'assurance vol s'est avérée lourdement déficitaire, la recrudescence de vols à main armée y étant particulièrement pour beaucoup.

Même si l'on se doit de convenir que l'avenir de notre industrie nous appartient à peine, tenant compte des impondérables auxquels il est assujéti, il n'en demeure pas moins que nos perspectives d'avenir, avec ces méthodes prudentes de souscription auxquelles nous restons attachés, sont excellentes et ce, même si les assurances auto-

mobile et vol restent pour nous une préoccupation.

La Société d'Assurance des Caisses Populaires a connu, depuis toujours, une marche ascendante et sommes persuadés que cette évolution se poursuivra. Toutefois, pour qu'il en soit ainsi, beaucoup d'efforts doivent se joindre aux nôtres et sommes assurés à l'avance que nous pouvons compter sur la précieuse collaboration de tous.

Les résultats que nous venons de vous faire connaître sont dus à la compétence de tous les collaborateurs de La Société, à celle de nos représentants et à l'étroite coopération des dirigeants de nos Caisses populaires. A tous nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude.

Pour le Conseil  
d'Administration

*J. Gagnon*

directeur général



*Cette assurance est disponible sous plusieurs formes pour couvrir la perte possible des biens personnels, d'argent, de valeurs, de bijoux, de fourrures, de marchandises ou de biens mobiliers. Cette protection peut s'intégrer à une police combinée résidentielle ou à une police combinée commerciale.*

**VOL**

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE**

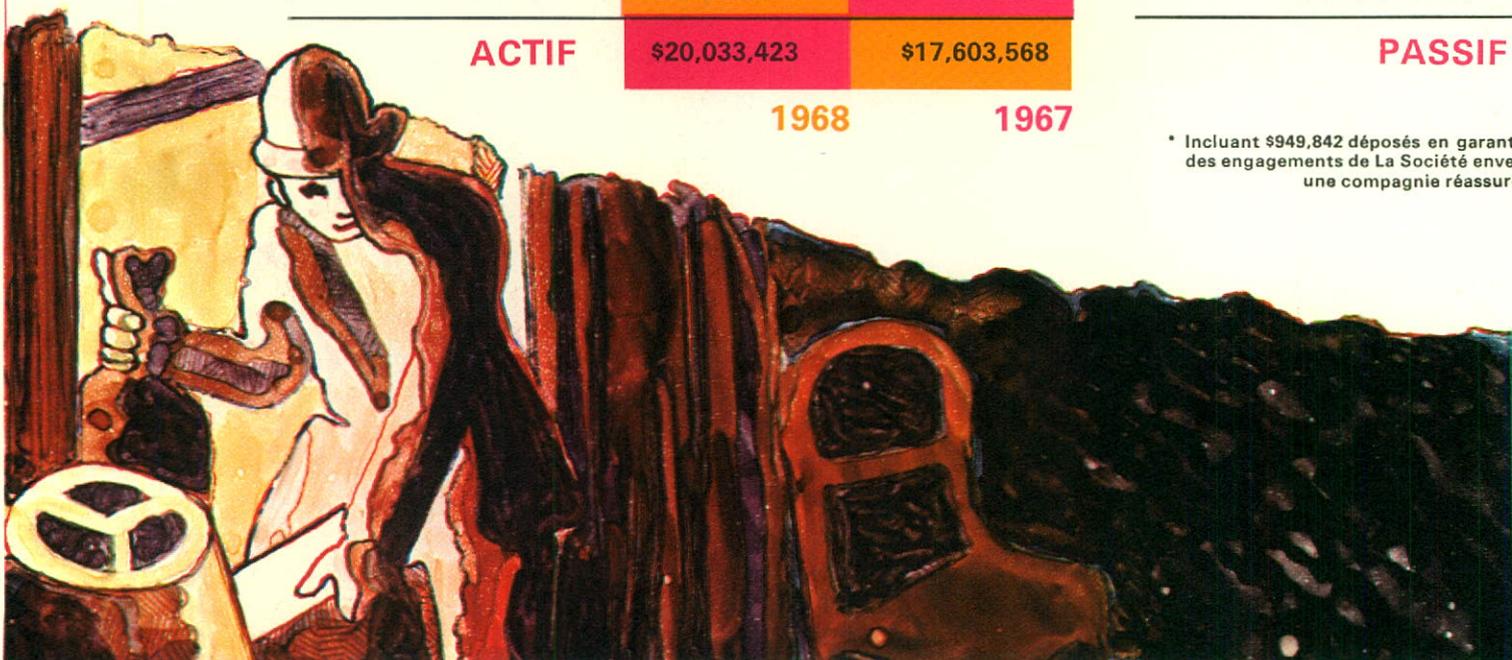
Placements *	\$11,827,035	\$10,960,903
Encaisse	1,486,664	744,219
Intérêts courus sur les obligations	149,623	133,498
Dû par les agents	2,120,301	1,942,552
Dû par les réassureurs	15,511	46,416
Dû par les compagnies réassurées	49,195	24,454
Fonds de réserve dû par les compagnies réassurées	3,229,975	2,705,128
Comptes à recevoir	243,724	72,993
Impôt spécial remboursable	17,060	19,552
Terrain	88,761	112,990
Édifice du siège social (Moins amortissement)	805,574	840,863
<b>ACTIF</b>	<b>\$20,033,423</b>	<b>\$17,603,568</b>

Provisions pour réclamations en voie de règlement et honoraires d'ajustement
Réserve pour primes non-acquises
Comptes à payer
Taxes à payer sur primes souscrites
Dû aux agents
Dû aux réassureurs
Dû aux compagnies réassurées
Fonds de réserve dû aux réassureurs
Impôts à payer
Réserve pour fluctuations de la valeur des placements
Réserve pour parachèvement de l'édifice du siège social
Contribution en capital par les Caisses populaires
Bénéfices non répartis

**1968**

**1967**

\* Incluant \$949,842 déposés en garantie des engagements de La Société envers une compagnie réassurée



*Un accident survenant sur les lieux ou dans les locaux d'un commerce, ou encore découlant des opérations de ce commerce, peut entraîner des difficultés financières sérieuses, si l'on n'est pas adéquatement protégé par une assurance de responsabilité civile.*

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

\$ 5,907,364	\$ 4,778,250
6,951,809	6,177,008
140,028	198,500
28,000	102,229
284,228	36,507
396,851	469,509
490,885	101,961
1,030,772	1,006,082
80,000	459,900
250,000	150,000
500,000	500,000
1,024,368	1,024,368
2,949,118	2,599,254
\$ 20,033,423	\$ 17,603,568

Nous avons examiné le bilan de « La Société d'Assurance des Caisses Populaires » au 31 décembre 1968 et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et pièces comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

Compte tenu de la réserve pour fluctuations de la valeur des placements au montant de \$250,000, la valeur aux livres des placements de La Société ne dépasse pas le maximum autorisé en vertu de la loi des assurances de la province de Québec. Pour fins d'impôts sur les profits, la réserve pour primes non-

acquises, établie au montant de \$6,951,809, peut être évaluée à \$8,689,761 soit le maximum alloué par le surintendant des assurances.

À notre avis, et sous réserve des remarques qui précèdent, le bilan ci-dessus, présente équitablement la situation financière de La Société au 31 décembre 1968 conformément aux principes comptables généralement reconnus et appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

**SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ,  
LACROIX ET ASSOCIÉS**

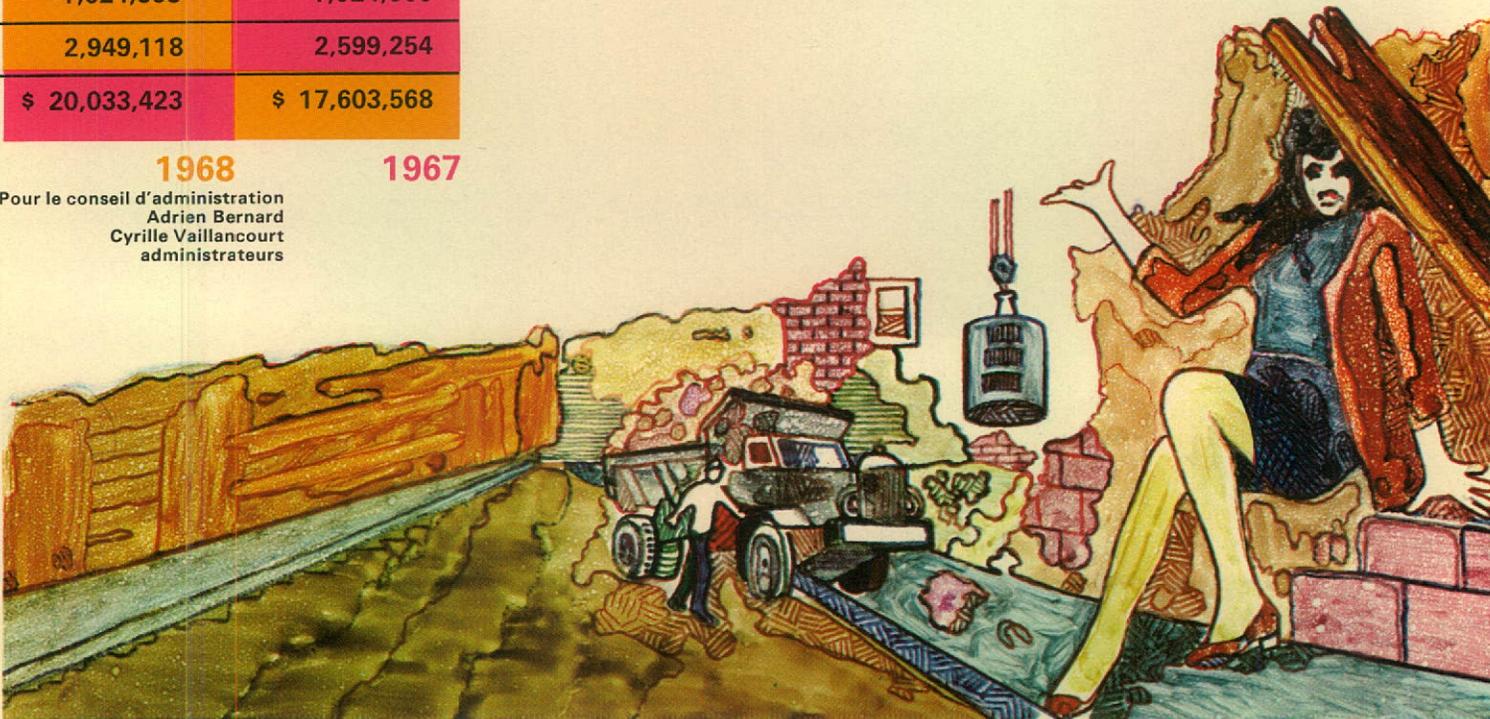
Comptables agréés.

Québec, 28 février 1969

**1968**

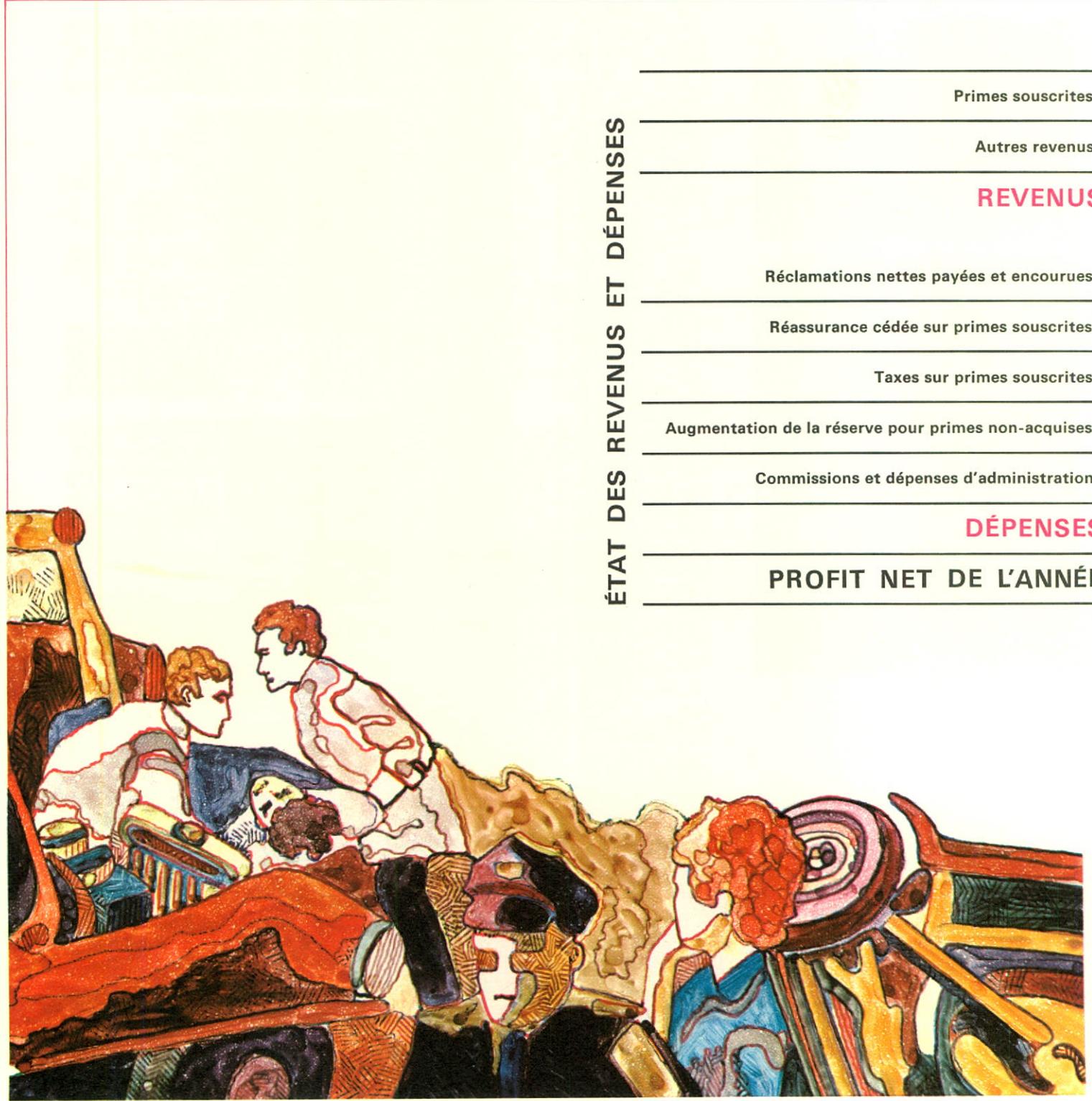
**1967**

Pour le conseil d'administration  
Adrien Bernard  
Cyrille Vaillancourt  
administrateurs



**AUTOMOBILE**

*Par son contrat d'assurance  
responsabilité-automobile,  
La Société est présente sur les routes  
en contribuant à la sécurité du public  
et en augmentant  
le plaisir des voyages  
de près de 30,000  
de ses assurés.*



**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Primes souscrites
Autres revenus
<b>REVENUS</b>
Réclamations nettes payées et encourues
Réassurance cédée sur primes souscrites
Taxes sur primes souscrites
Augmentation de la réserve pour primes non-acquises
Commissions et dépenses d'administration
<b>DÉPENSES</b>
<b>PROFIT NET DE L'ANNÉE</b>

*Un employé peut toujours se blesser  
dans l'exercice de ses fonctions,  
quelle que soit la nature de son emploi.  
L'employeur sera bien avisé  
de protéger sa responsabilité  
et prévoir le paiement d'indemnités  
à son employé blessé,  
par une assurance  
de responsabilité patronale.*

**ANALYSE DES BÉNÉFICES NON-RÉPARTIS**

\$19,987,680	\$18,167,567
795,806	776,345
\$ 20,783,486	\$ 18,943,912
\$ 7,099,936	\$ 5,914,095
8,081,389	7,445,475
227,283	211,582
774,801	555,141
3,922,028	3,635,472
\$ 20,105,437	\$ 17,761,765
678,049	1,182,147
\$ 20,783,486	\$ 18,943,912
1968	1967

**SOLDE AU 1er JANVIER**

\$ 2,599,254

\$ 2,080,793

**AJOUTER**

Ajustement de l'impôt  
des années antérieures

1,314

Profit net de l'année

678,049

1,182,147

\$ 3,277,303

\$ 3,264,254

**DÉDUIRE**

Modifications aux comptes  
d'immobilisations

18,051

Ajustement de l'impôt  
des années antérieures

10,132

Provision pour impôts  
sur les profits

200,000

515,000

Réserve pour fluctuations  
de la valeur des placements

100,000

150,000

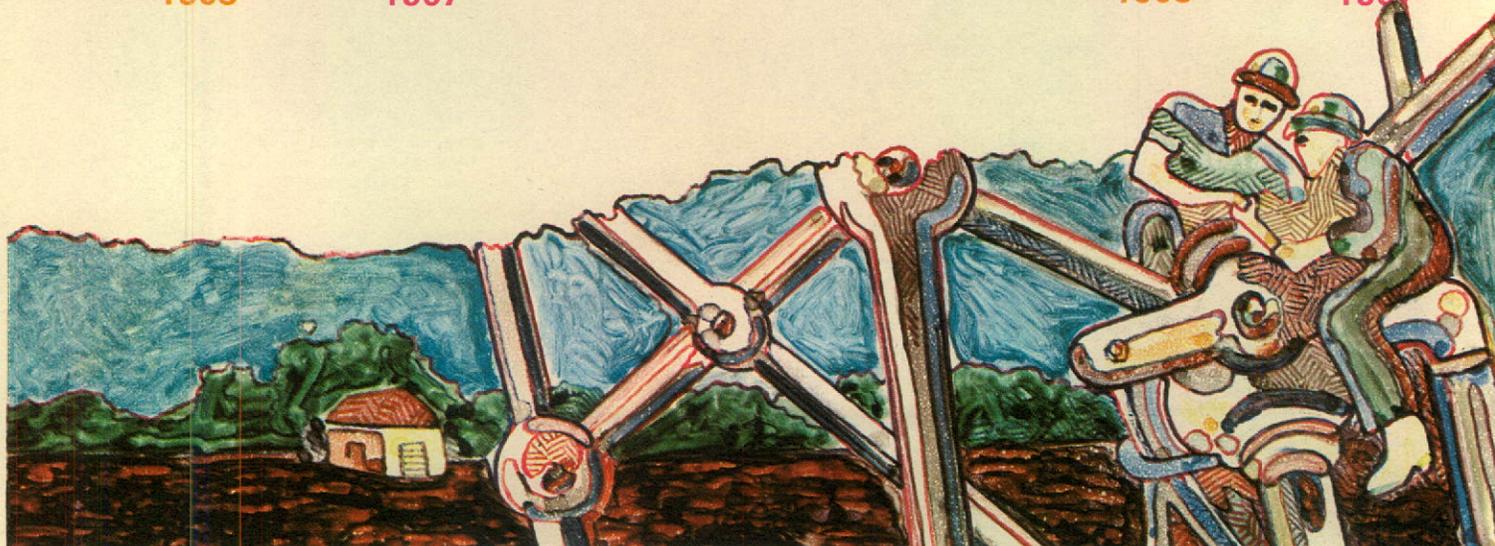
**SOLDE AU 31 DÉCEMBRE**

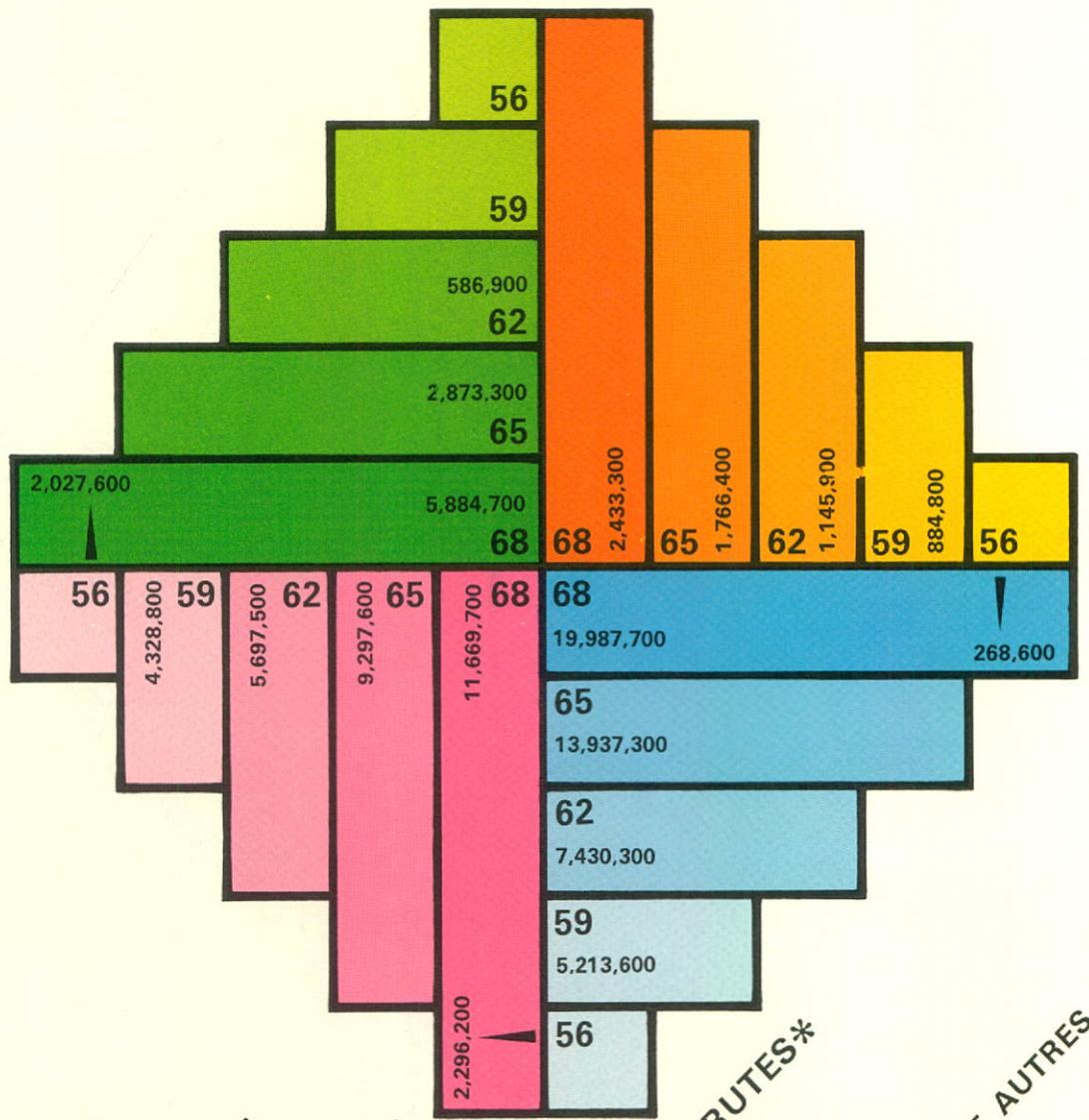
\$ 2,949,120

\$ 2,599,254

1968

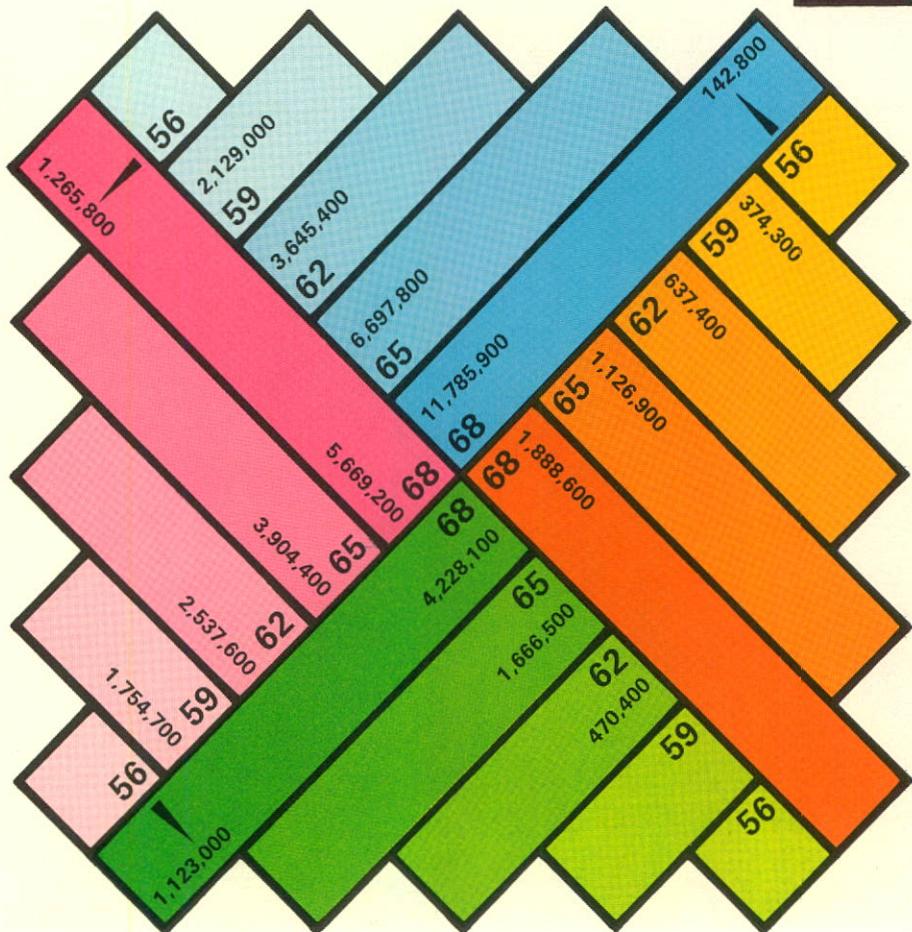
1967





PRIMES BRUTES\*

- INCENDIE
- AUTOMOBILE
- RESPONSABILITÉ ET AUTRES
- TOTAL



\*RÉCLAMATIONS BRUTES

- INCENDIE
- AUTOMOBILE
- RESPONSABILITÉ ET AUTRES
- TOTAL

\*  
CHIFFRES  
ENDOLLARS

CAPITAL ET SURPLUS  
 ENCAISSE ET PLACEMENTS  
 PROFIT AVANT IMPÔTS  
 \*CHIFFRES COMPARATIFS

